

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 06 MARS 2017 N°03

Le 06 mars 2017 à 18h30, le Conseil municipal de la commune de LAUZERVILLE dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bruno MOGICATO, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 27 février 2017

Présents : MM. B. MOGICATO, B. PETIT, D. CLARET, J-L. ABADIE, F. JEAN, J. VISENTIN, P. QUERE, MMES N. DURIN, Ch. GARCIA, Ch. PELTIER, E. BOURGAILH

Absents : I. NOSAVAN, C. GOUPIL, S. ESTOURNEL

Procurations : S. ESTOURNEL à Ch. GARCIA, C. GOUPIL à Ch. PELTIER, I. NOSAVAN à N.DURIN, E. JUSTES à E. BOURGAILH

A été nommé secrétaire de séance : B. PETIT

1) MARCHE TRAVAUX ECOLE

Dans le cadre de ce projet, Monsieur B PETIT, adjoint aux travaux, indique que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 03/03/2017 pour procéder à l'attribution des 11 lots de travaux pour la construction et la rénovation de l'école primaire

Sur la base du rapport de jugement des offres remis par le cabinet Archéa, MOE du projet, la commission propose de retenir les offres ci-dessous jugées mieux disantes au regard des critères de jugement des offres prévus par le Règlement de la Consultation.

L'appel d'offre intégrait la possibilité de 2 variantes

Lot 1 « variante sur le mode de fondation » (fondations superficielles en remplacement de fondations profondes)

Lot 7 « Mise en place d'un chauffage par géothermie au lieu de chaudière gaz »

Le lot 6 avait une option en fonction du choix du mode de chauffage (suivant lot 7)

Le tableau ci-dessous indique les propositions faites à l'assemblée, suite à l'avis de la CAO.

| LOTS | ENTREPRISES PROPOSÉES | MONTANTS OFFRES € HT | COMMENTAIRES | |
|------|--|----------------------|--------------|--|
| 1 | GROS ŒUVRE CHARPENTE COUVERTURE VRD | STARBAT | 473 251,36 € | Sans variante fondations |
| 2 | ETANCHEITE | ETS | 10 719,24 € | |
| 3 | MENUISERIES EXTERIEURES | APF | 84 701,00 | |
| 4 | MENUISERIES INTERIEURES | TEANI | 28 904,04 | |
| 5 | CLOISONS DOUBLAGES | MANFRE | 46 985,26 € | |
| 6 | ELECTRICITE COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES | EIFFAGE ENERGIES | 52 165,79 € | avec option liée à l'alimentation géothermie |
| 7 | CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE | SARL ALIBERT | 138 158,12 € | avec Variante Géothermie |
| 8 | CARRELAGE FAIENCE | TECHNICERAM | 8 851,40 € | |
| 9 | PEINTURES | LACOMBE | 16 963,46 € | |

| | | | | |
|----|--------------|--------|-------------|--|
| 10 | SOLS SOUPLES | LACAZE | 17 347,00 € | |
| 11 | ASCENSEUR | CFA | 18 000,00 € | |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas retenir la variante du lot 1,
- de retenir la variante du lot 7 (chauffage par géothermie),
- de retenir l'option sur le lot 6,
- valider les propositions de la commission d'appels d'offres concernant les 11 lots,
- d'autorise M. le Maire ou son adjoint à signer tous documents afférents à ce dossier.

Délibération 2017-03-01 à 19h02 (15 pour ; 0 abstentions ; 0 contre)

1) AMENAGEMENT PLATEAU TRAVERSANT SUR LA RD2C – COLLEGE RENE CASSIN

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune envisage de réaliser un plateau traversant de continuité cyclable situé sur la RD2C à la limite St Orens de Gameville / Lauzerville. Cet aménagement se déclinera en une tranche.

La commune souhaite confier au SICOVAL la maîtrise d'ouvrage déléguée et la maîtrise d'œuvre des travaux correspondants.

La commune sollicitera l'aide financière du Conseil Départemental dans le cadre de la programmation cyclable 2017.

Il est rappelé que les travaux sur emprise routière départementale doivent faire l'objet d'une permission de voirie avec le Conseil Départemental.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter l'aide financière du Conseil Départemental pour le projet d'aménagement d'un plateau traversant continuité cyclable dont la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sont confiées au SICOVAL.
- De confier au SICOVAL par voie de convention la maîtrise d'ouvrage déléguée et maîtrise d'œuvre des travaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint, M. Benoit PETIT à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2017-03-02 à 19h17 (15 pour ; 0 abstentions ; 0 contre)

Séance levée à 19h20